

Bilan prévention

2025

Communauté Urbaine du Grand-Reims



Service prévention santé et sécurité
20 / 01 / 2026

GRAND
REIMS
COMMUNAUTÉ URBNAE

Sommaire :

PARTIE I – BILAN 2025

I- Bilan des accidents de travail

- Indicateur de suivi n°1 – Répartition des accidents de service sur l’année
- Indicateur de suivi n°2 – Cumul des arrêts de travail
- Indicateur de suivi n°3 – Répartition des Citis par tranche de durée d’arrêt
- Indicateur de suivi n°4 – Répartition des accidents par direction
- Indicateur de suivi n°5 – Répartition des AT par nature des lésions
- Indicateur de suivi n°6 – Répartition des AT par cause

II- Bilan des maladies professionnelles

- Indicateur de suivi n°7 – Répartition des MP par direction

III- Bilan des accidents de trajet

- Indicateur de suivi n°8 – Répartition des jours de Citis par moyen de transport

IV- Bilan du document unique

- Indicateur de suivi n°9 – Répartition des situations à risque

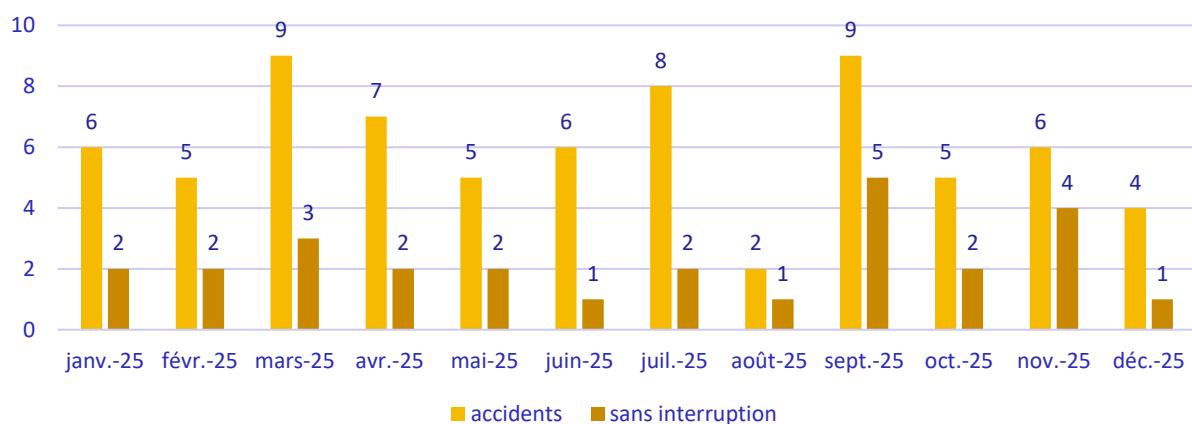
V- Bilan de formation

- Indicateur n°11 - Incendie

PARTIE I – BILAN 2025

I- Bilan des accidents de travail

Indicateur de suivi n°1 – Répartition des accidents de service sur l'année



En 2024, le Grand Reims avait enregistré 52 accidents ayant occasionné au minimum une prise en charge des soins. Parmi ces 52 accidents, 40 avaient provoqué un congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS).

En 2025, la DRH a comptabilisé, pour le Grand Reims, **72** accidents de travail dont **45 avec CITIS**.

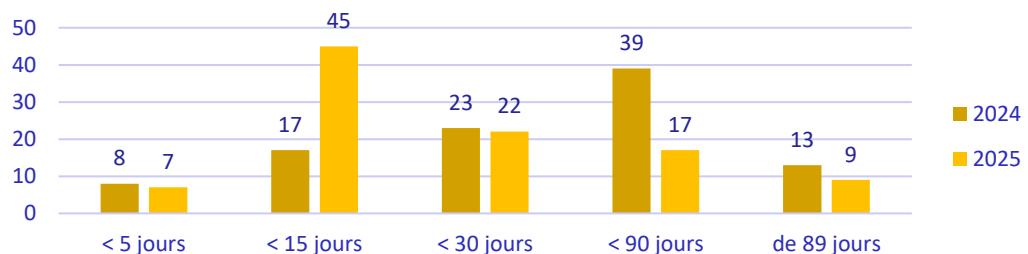
Indicateur de suivi n°2 – Cumul des arrêts de travail



Au 12 janvier 2026, les 45 accidents avec CITIS enregistrés en 2025 ont occasionné la perte de **1 272 jours** de travail. La CUGR avait enregistré, en 2025, 1 172 jours d'arrêt liés aux accidents de travail de l'année 2024.

De plus, 30 accidents, dont le dommage ne nécessitait pas de soins extérieurs, ont été enregistrés en 2025 dans le registre accident

Indicateur de suivi n°3 – Répartition (%) des CITIS par tranche de durée d'arrêt

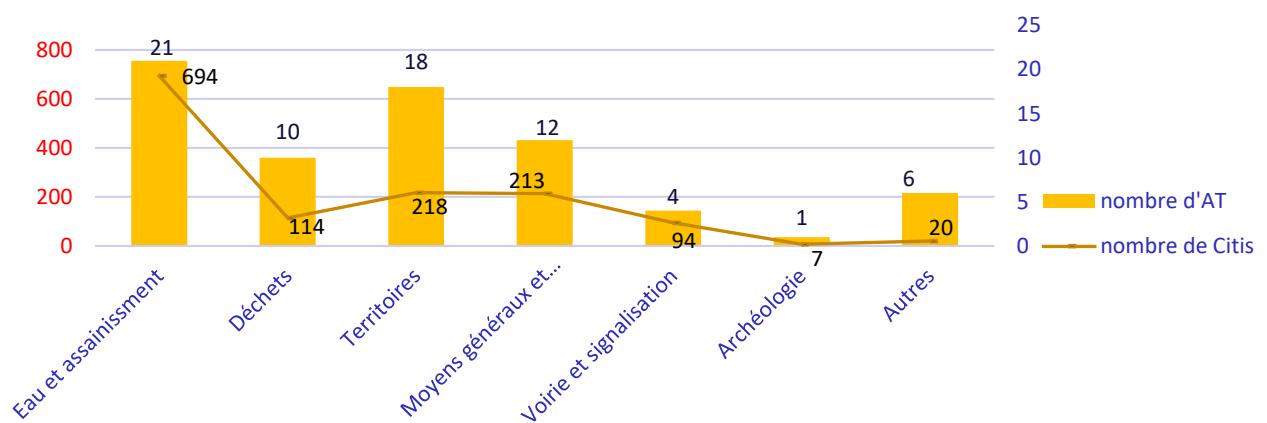


4 accidents de travail, en 2025, comptabilisent plus de 90 CITIS. Les 4 accidents les plus graves sont liés à :

- ⇒ Un traumatisme au genou en descendant dans un espace confiné (chute de hauteur – 294 jours / dir de l'eau et de l'assainissement)
- ⇒ Une lésion au genou après la chute de plaques métalliques dans un magasin de stockage (activité physique – 108 jours / dir de l'eau et de l'assainissement)
- ⇒ Une lésion au coude après un choc en remontant d'un regard pour contrôler un compteur d'eau (activité physique – 156 jours / dir de l'eau et de l'assainissement)
- ⇒ Fracture du pied en descendant d'un véhicule (chute de plain-pied – 112 jours / dir des moyens généraux et mobiles)

4 agents blessés en 2025 sont toujours placés en CITIS en 2026.

Indicateur de suivi n°4 – Répartition des accidents par direction

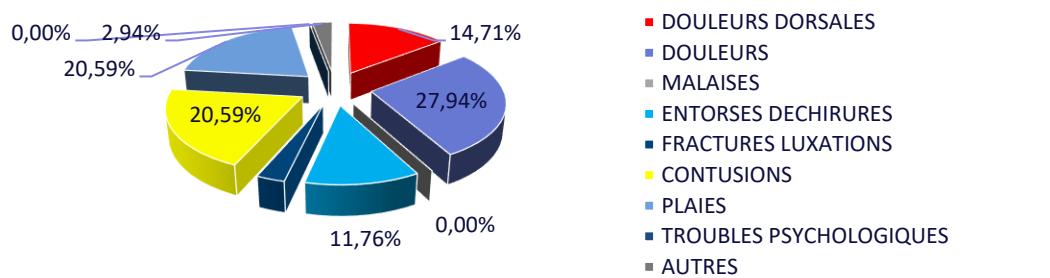


La direction de l'eau et de l'assainissement enregistre une hausse importante du nombre d'accidents (+10) et de jours d'arrêt (+ 529 jours). Cette hausse des jours d'arrêt découle des 3 accidents de plus de 90 jours d'arrêt (cumul = 558 jours).

La direction des déchets et la direction des moyens généraux et mobiles enregistrent une baisse des jours d'arrêt (- 64 jours pour les déchets et – 171 pour la DMGM) malgré une hausse significative de la fréquence.

La direction des territoires reste stable sur le nombre d'accidents mais enregistre une baisse notable des jours d'arrêt (- 163 jours)

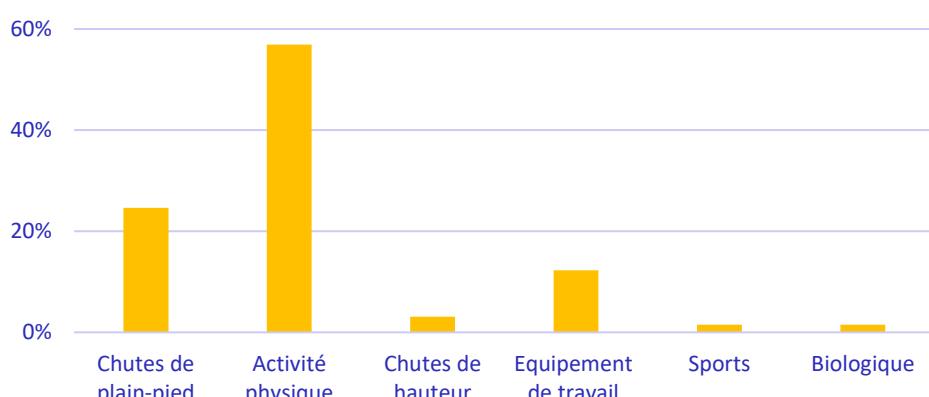
Indicateur de suivi n°5 – Répartition des AT par nature des lésions



La localisation des dommages est de :

- 18% au dos et 2% sur le tronc
- 32% sur un des membres inférieurs (dont 20% aux pieds)
- 36% sur un des membres supérieurs (dont 4% aux mains)
- 5% à la tête
- 8% multiples

Indicateur de suivi n°6 – Répartition des AT par cause



Les risques liés à l'activité physique (posture, port de charge) sont la 1^{ère} cause d'accidents. 70% de ces accidents ont généré un arrêt de travail. Les chutes de plain-pied sont la 2^{nde} cause d'accidents (40% des chutes ont engendré un arrêt de travail).

II- Bilan des maladies professionnelles

Indicateur de suivi n°7 – Répartition des MP par direction

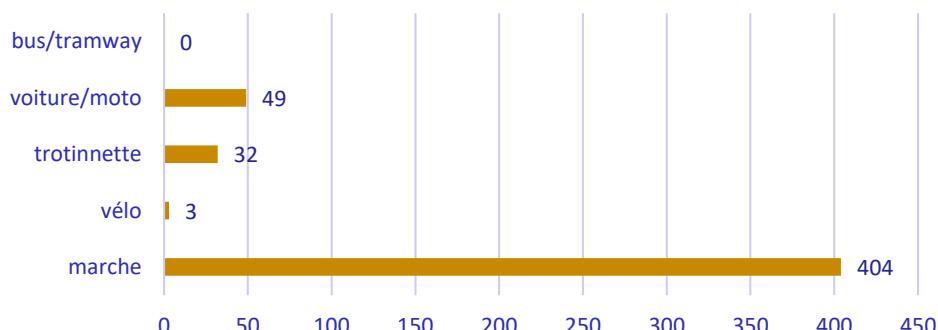
2 maladies professionnelles ont été reconnues en 2025.

Maladie	Nombre	Direction(s)
N°57c (poignet)	2	Déchets et Territoires

III- Bilan des accidents de trajet

L'accident de trajet doit survenir sur le trajet le plus direct (temps ou distance) entre le domicile et le lieu de travail, il est pris en charge à condition que le parcours n'ait pas été interrompu ou détourné pour un motif dicté par l'intérêt personnel et étranger aux nécessités essentielles de la vie courante ou indépendant du service.

Indicateur de suivi n°8 – Répartition des jours de CITIS par moyen de transport

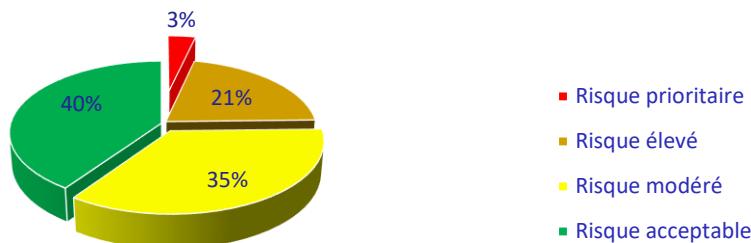


Type de transport	Nombre d'accidents avec CITIS	Nombre de jours de CITIS
Marche	7	404
Trottinette	2	32
Vélo	1	3
Voiture/moto	4	49
Transport en commun	1	0

Pour l'année 2025, 15 accidents de trajet ont été recensés dont 11 avec arrêt de travail. Le cumul des jours d'arrêt est de 488.

IV- Bilan du document unique

Indicateur de suivi n°9 – Répartition des situations à risque



Au 1er janvier 2026, 4 325 situations dangereuses ont été évaluées (+242). 151 ont obtenu une note supérieure à 36 (risques prioritaires).

2 PAPRIPACT- UO ont été présentés et validés en F3SCT en 2025 :

- DUPAA - Archéologie
- DEA - Usines

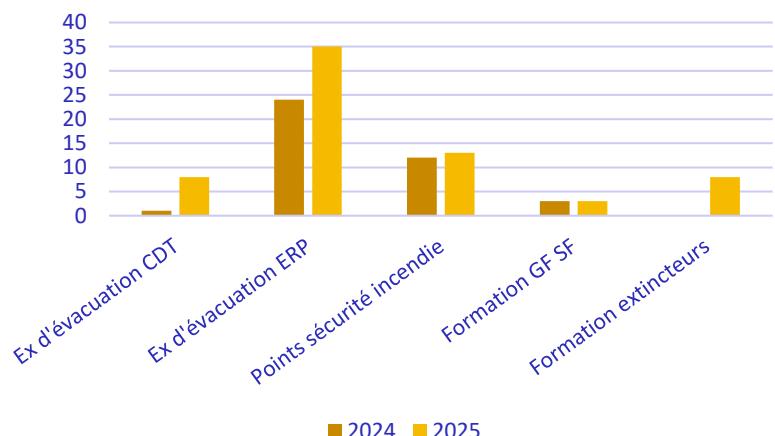
La collectivité s'appuie sur un réseau de prévention composé de :

- 4 conseillers de prévention
- 31 assistants de prévention
- 1 chef de projet sécurité incendie
- 1 ergonome
- 1 conseillère prévention santé

V- Bilan des formations

Indicateur n°11 - Incendie

Total des Indicateurs	2024	2025
Ex d'évacuation CDT	1	8
Ex d'évacuation ERP	24	35
Points sécurité incendie	12	13
Formation GF SF	3	3
Formation Extincteurs	*	8



108 stagiaires ont suivi un recyclage sur site sur l'utilisation des moyens de secours.